



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants Maison Centrale de Saint-Martin de Ré

Le 4 juin 2019

L'Ordre OUI... la Chienlit NON !

C'est aujourd'hui le constat que nous avons de la gestion à la Citadelle de Saint-Martin de Ré.

A partir de vendredi soir, le week-end a été une honte pour les surveillants car ils ont tout simplement été bafoués dans leur autorité par une personne détenue connue pour sa grande violence et ses méfaits en détention.

Au moment de la distribution du dîner, une surveillante a demandé à une personne détenue de retourner dans sa cellule. Ce dernier n'acceptant pas de recevoir des ordres, notamment d'une femme, l'insulte en la traitant de « pute » et la menace tout en refusant d'obéir à la première injonction, en ajoutant qu'elle ne doit pas lui « casser les couilles ». L'altercation qui s'en suit va nécessiter l'intervention de renforts avec la présence d'un Premier Surveillant et du Chef de Détention.

C'est là que le désaveu commence...

L'encadrement va juger utile de ne pas placer cette personne détenue au quartier disciplinaire malgré sa véhémence préférant négocier et l'accompagner gentiment jusqu'à sa cellule. Ce dernier profitant de l'inaction de l'encadrement et se sentant pousser des ailes ira jusqu'à insulter une autre collègue présente de « négresse » tout en précisant que si les personnels féminins reviennent à l'étage, il s'en chargerait !

Depuis quand négocie-t-on avec ceux qui trouble l'ordre et l'autorité républicaine que représente un surveillant ou une surveillante !?

Nous pensons que si la même situation avait eu lieu face à des gendarmes ou des policiers, l'issue aurait été bien différente !

Imaginez ce qu'il se passe dans la tête des personnels quand on leur dit qu'en même temps « il faut le comprendre, il s'est fait saisir son téléphone lors d'une fouille le matin même » :

- aucun soutien de la hiérarchie directe qui se rejette l'une et l'autre les erreurs.
- bafoués dans leur autorité, leur professionnalisme et leur estime de soi.
- aucune mesure coercitive afin de faire cesser ces comportements déviants.

Le bureau SPS conseille fortement aux agents de déposer plainte car hormis l'aspect disciplinaire, insulter et menacer une personne dépositaire de l'autorité publique mais également en y ajoutant des propos racistes sont des fautes pénales ! La lutte contre le racisme et le sexisme sont des causes nationales dont l'Administration Pénitentiaire devrait être la garante pour assurer les droits et protéger ses personnels.

Le bureau SPS demande le transfert de cette personne détenue et en attendant sa mise à l'isolement d'urgence. N'oublions pas que ce pensionnaire est connu pour allier les gestes à la parole et qu'il ne s'adapte toujours pas aux règles ni de l'établissement, ni de la société. (insultes, menaces, vols de t-shirt pénitentiaires à la RIEP...)

Le bureau SPS estime que la hiérarchie est arrivée au point de non retour dans la gestion de cette personne détenue en lui promettant monde et merveille en échange d'un bon comportement. La négociation n'est plus possible car à force de faire des courbettes et de tout donner, nous finirons par nous faire manger la main. Et ceci est valable également pour les autres personnes détenues (JORDY voir précédent tract SPS du 8 avril 2019) qui après avoir bien profité de la naïveté du système n'ont plus leur place à Saint Martin de Ré.

Le bureau SPS demande encore et toujours que les surveillants soient soutenus par leur hiérarchie directe dans leurs missions quotidiennes face à une population pénale toujours plus violente et irrespectueuse de l'ordre et de l'autorité mais aussi qu'une réelle politique locale sécuritaire soit mis en place.